

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2023

Présents : P. BELY – S. MARIOT - H. BARDIN – M-R. MICHENEAU - M-C. BAZIN – L. BENARD - D. FOUCAUD - A. LERMITE –
F. OLLIVIER - M. PAQUEREAU – S. PARRAILLON - D. RICHARD – J.F TOUZEAU

Absents excusés : L. PIHA

SUITES DONNÉES AUX ENQUÊTES PUBLIQUES

Mi-mars, le commissaire-enquêteur a rendu ses rapports et conclusions définitifs sur les enquêtes publiques menées sur les îlots dits de Saint Martin et de la Ferrière.

Le conseil municipal a jusqu'au 10 juin pour se prononcer sur la poursuite ou non des procédures d'expropriation et pour prendre les délibérations nécessaires.



Enquête
publique

👉 CONCERNANT L'ÎLOT DE SAINT MARTIN

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sur la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet. Cet avis est cependant assorti de deux réserves à savoir :

- Indemniser les terrains à leur juste valeur
- Tenir compte des remarques des riverains lors de l'aménagement du futur lotissement

Ces réserves ne présentant pas d'obstacle majeur, **le conseil a décidé de poursuivre la procédure d'expropriation sur l'îlot de Saint Martin**. La délibération a été transmise au Préfet.

Cela dit, des discussions sont en cours avec les consorts You et leurs avocats et un accord à l'amiable est toujours possible.

👉 CONCERNANT L'ÎLOT DE LA FERRIÈRE

Quelques jours avant le début de l'enquête publique, M. le Maire et la 1^{ère} Adjointe ont rencontré, à sa demande, une des membres des consorts You, propriétaires du terrain. Mme Béatrice You leurs a présenté le projet immobilier qu'elle porte, à moyen terme, sur ce terrain. A la suite de cette entrevue, et bien que ce projet ne soit pas encore certain d'aboutir, le conseil municipal avait décidé de laisser Mme You mener ses démarches.

Du fait de cet élément nouveau, synonyme de réhabilitation du site à des fins de logement, le commissaire enquêteur a, sans surprise, émis un avis défavorable sur la DUP.

Face à cette situation nouvelle, et compte-tenu de l'avis du commissaire-enquêteur, **le conseil municipal envisage de ne pas poursuivre la procédure d'expropriation sur l'îlot de La Ferrière**.

CONTRAT D'ASSOCIATION 2023 AVEC LE R.P.I

Le Conseil Municipal a validé le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'École Privée dans le cadre du contrat d'Association RPI (Boulogne—La Merlatière), pour les enfants domiciliés à la Merlatière, pour l'année 2023.

Pour mémoire, un protocole d'accord a été conclu entre la commune de La Merlatière et Essarts en Bocage, qui prévoit que les communes s'harmonisent sur le montant forfaitaire par élève. Cette participation est calculée sur la base du coût moyen de fonctionnement d'un élève scolarisé à l'école publique d'Essarts en Bocage. Le forfait moyen d'un élève pour 2023 est de 707€. La dépense totale pour la commune de La Merlatière s'élève à 48.783€ (69 enfants scolarisés au sein du RPI).

CONVENTIONS AVEC LES ÉCOLES PRIVÉES EXTERIEURES

Comme annoncé dans le précédent Merlat'Info, la municipalité de La Merlatière va désormais prendre en charge les dépenses de fonctionnement des enfants domiciliés à La Merlatière et scolarisés dans les écoles privées de la Ferrière et des Essarts. Une convention va être signée avec chacune des deux écoles à cet effet.

En accord entre les différentes parties, il a été convenu de retenir, comme critère d'évaluation de la contribution municipale, le coût moyen de l'élève du public au niveau départemental conformément à la notification annuelle de la Préfecture, soit 478€ pour les classes élémentaires et 1007€ pour les classes maternelles. Les montants des contributions se montent ainsi pour 2023 à :

- Ecole St Nicolas de la Ferrière : 4 élèves en classe maternelle + 8 en classe élémentaire soit 7.852 €
- Ecole Notre Dame d'Essarts en Bocage : 3 élèves en classe maternelle + 2 en classe élémentaire + 3 en classe ULIS soit 5.411€

Un des enfants bénéficiaires du dispositif ULIS de l'École Notre Dame, est également accueilli par l'IME Les Terres Noires pendant ¼ de son temps scolaire, établissement qui assure un accompagnement complémentaire éducatif, scolaire et thérapeute. Cet établissement a également fait une demande de subvention auprès de la commune pour l'année 2022-23. Il a donc été convenu de répartir le forfait de 478€ de cet enfant de la manière suivante : 119.5€ à l'établissement IME « Terres Noires » (1/4 du forfait) et 358.50€ à l'École Privée Notre Dame d'Essarts en Bocage (3/4 du forfait).

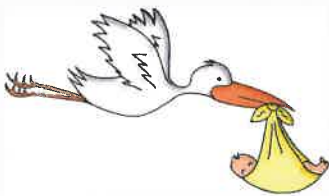
VIE COMMUNALE

INAUGURATION DES ABORDS DE LA SALLE DU FOYER RURAL

La municipalité invite tous les habitants qui le souhaitent à l'inauguration des abords de la Salle du Foyer Rural
Le Samedi 3 Juin à 10H15



CARNET ROSE



Naissances

- Lubin MORINEAU né le 23 mars 2023 - allée des Jardins
- Lucie MARTINEAU née le 25 mars 2023 - rue de Saint Martin
- Joey FOUQUET né le 26 avril 2023 - rue de la Gachère

Bienvenue à eux et **félicitations** aux parents !



VIE ASSOCIATIVE

LOISIRS DES Z'AINÉS : PROJET DE SORTIE

Les membres de la commission « Loisirs des z'ainés » vous proposent une sortie à la journée le **MERCREDI 20 SEPTEMBRE** prochain à l'Auberge du Pouct'on au Fenouiller sur le thème: **"Partons la mer est belle"**.

Programme : Repas spectacle animé de 12h30 à 17h30.

Menu : Apéritif et amuse-bouche - Assiette terre + mer - Escalope de saumon à l'oseille - Fondant Saint-Antoine aux deux pommes - Duo de fromages - Dessert des aventuriers (gâteau de millet, glace, coulis) - Café, eau et vin à volonté.

Le déplacement se fera en car ou en covoiturage selon le nombre de participants.

Le coût est de **56€** pour les adhérents Familles Rurales et de **60€** pour les non adhérents.

Les **inscriptions** et le **règlement** se font auprès de :

⇒ Catherine Tignon : 06 95 49 75 28

⇒ Marie Renée Micheneau : 06 70 79 17 66

ATELIERS D'ENTRAIDE NUMÉRIQUE POUR TOUS

Benoît, Bernard, Jean Paul et les deux Dominique vous donnent rendez-vous à partir de **14h30** à la **salle du Foyer Rural** les **mercredis 24 mai, 7 et 21 juin**.

Ils vous attendent pour vous expliquer, vous aider, vous renseigner sur l'utilisation de vos smartphones, tablettes, ordinateurs...



FAMILLES RURALES : LOISIRS DES Z'AINÉS

Prochaine rencontre amicale des aînés le **lundi 22 Mai** à partir de **14h30** à la **salle du Clocher**.

Cet après-midi est fait pour se retrouver, jouer aux cartes, à des jeux de société, mais aussi pour discuter, raconter, échanger...et, partager le goûter!

Venez nous voir ! Nous serons ravis de vous accueillir !

Rencontre amicale

Le 22 Mai
De 14h30 à 17h30
Salle du clocher



Venez nombreux

Jeux et activités diverses



FAMILLES RURALES : LA « FÊTE DES VOISINS »

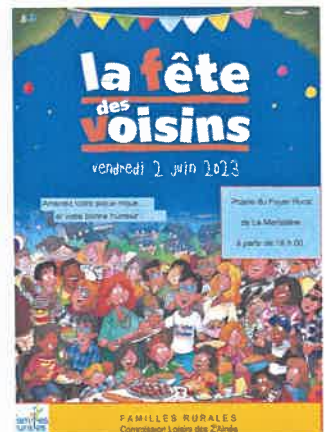
La commission « Loisirs des z'ainés » vous invite à venir très nombreux à la « **Fête des Voisins** » le **vendredi 2 juin**. Elle a lieu partout en France ce jour-là !

"La fête des Voisins, c'est un moment de convivialité, de rencontre, d'échange, de bonne humeur pour faire connaissance avec ses voisins !"

Dans la prairie, derrière la salle du Foyer Rural, nous installerons des tables et des chaises. **Vous apportez votre pique-nique** et vous venez en toute simplicité.

Quelle belle occasion pour créer du lien, partager un bon moment entre toutes les générations.

Nous vous donnons rendez-vous à partir de 18h ! Nous comptons sur vous !



FOYER RURAL : MERLAT'EN JEUX

L'Association Foyer Rural organise la 1^{ère} édition des « MERLAT'EN JEUX », le dimanche 11 juin 2023, à partir de 10h00, au City Stade de La Merlatière. Loin d'être une compétition sportive, MERLAT'EN JEUX a pour unique objectif de réunir les habitants de notre commune autour d'un moment sympathique et convivial, dans la joie et la bonne humeur.

Vous vous confronterez à des jeux simples et drôles en équipe de 3-4 personnes (course en sac, tir à la corde, tir au but, et plein d'autres surprises...). Pour participer, rien de plus simple ! Trouvez 2 ou 3 personnes parmi vos voisins ou amis et inscrivez votre équipe (inscription gratuite), avant le 1^{er} juin, auprès de :

⇒ Héléne RAFFIN : 06 83 49 01 53

⇒ Aurore IMBERT : 06 78 70 11 12

Café et brioche offerts à partir de 9h30

Début des jeux à 10h00

Bar et restauration sur place

Nous vous espérons nombreux pour cette 1^{ère} édition !



OGEC : KERMESE



INFOS DIVERSES



Retrouvailles

Quand le passé se conjugue au présent ...

BANQUET DE CLASSES

Vous êtes né(e) en **1963—1968—1973—1978 ou 1983**, vous pouvez participer au banquet de classe qui se déroulera le **samedi 9 décembre à 18h** au **Pavillon du Rocher à Chauché**.

Si vous êtes intéressé(e), et si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter directement un des organisateurs : Dominique Rabaud, Eric Fonteneau, Nicole Frappier, Sylvie Mariot, Jérôme Raffin ou Michaël Paquereau.

Pensez à réserver votre date et confirmer votre présence rapidement au 06 79 16 43 65 ou michael.paquereau@orange.fr.

SPECTACLE : CHAVAGNES-EN-PAILLERS



SALLE ÉMERAUDE • 15H-17H CHAVAGNES-EN-PAILLERS

avec Valérie PUJOL et Bertrand MARTIN,
accompagnés de l'atelier « Détente et Chant »

Spectacle convivial à découvrir en famille ou entre amis
GRATUIT • SANS RÉSERVATION
Ouvert aux habitants du
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts

Organisé par la commune de Chavagnes-en-Pailliers
et le CIAS du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts



RENSEIGNEMENTS :



LE « NID DES AIDANTS »

On compte aujourd'hui plus de 11 millions d'aidants en France, mais qui sont-ils ?

Une personne est dite « aidante » lorsqu'elle accompagne un proche en perte d'autonomie, pour une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne. Cette aide apportée demande beaucoup d'énergie et l'aidant peut être sujet à l'épuisement physique et psychologique.

Le Nid des Aidants est un dispositif financé par l'Agence Régionale de Santé afin de vous renseigner, vous accompagner et vous soutenir. Première plateforme d'accompagnement et de répit en Vendée, le Nid des Aidants vous propose un accompagnement individualisé (écoute, soutien, soutien psychologique, informations) et également des ateliers collectifs (temps conviviaux, balades, ateliers gestion du stress, relaxation...).

Vous vivez à domicile avec un proche atteint d'une maladie neuro-évolutive (Alzheimer, Parkinson, Sclérose en Plaques...) ou en perte d'autonomie ? L'équipe du Nid des Aidants peut vous accompagner.

L'accès au dispositif est entièrement gratuit. Les rendez-vous peuvent se faire à domicile, ou dans les lieux de permanences.

« Le Nid des Aidants 85 »

Secteur Nord-Est

Tél : 06.70.77.28.61

pfr.nordest@lna-sante.com

www.leniddesaidants.fr



CLÔTURER SON JARDIN : QUELLES OBLIGATIONS ?

Vous souhaitez réaliser une clôture ou votre terrain comporte des clôtures qui n'ont pas été déclarées ?

Comme toute construction, l'édification d'une clôture sur son terrain est soumise à une autorisation de la mairie. Le document d'urbanisme intercommunal, le PLUiH, encadre l'aspect et la hauteur des clôtures en fonction de leur localisation. Il est par conséquent obligatoire de déposer en mairie une demande d'autorisation d'urbanisme avant la réalisation des travaux.

Pour rappel, les matériaux utilisés pour les murs et les murets tels que les parpaings doivent obligatoirement être recouverts par un enduit ou une peinture.

Votre terrain comporte des clôtures qui ne respectent pas le règlement ?

Le fait de réaliser des travaux sans autorisation ou ne respectant pas le règlement en vigueur est constitutif d'une infraction et expose le propriétaire du terrain concerné à des sanctions pénales : peine d'amende pouvant aller jusqu'à 300 000 € ainsi que la démolition, à ses frais, de la clôture.

Pour toute information, le service instructeur de la Communauté de communes se tient à la disposition de chacun :

⇒ Par mail : urbanisme@ccfulgent-essarts.fr

⇒ Par téléphone : 02 51 43 81 61

Sur rendez-vous à la Communauté de communes, en contactant impérativement le service au préalable.

SOLIDARITÉ TRANSPORTS

L'association Solidarité Transports a pour objet de permettre, à toute personne âgée de plus de 60 ans en difficulté pour se déplacer, de bénéficier d'un transport solidaire.

L'association est constituée d'utilisateurs du service et de chauffeurs bénévoles, habitant sur la Communauté de Communes du Pays de SAINT-FULGENT – LES ESSARTS. Ces derniers utilisent leur propre véhicule pour transporter des personnes ne pouvant pas conduire.

Ainsi, si vous avez un rendez-vous médical ou si vous souhaitez visiter un proche par exemple, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie qui vous communiquera la liste des chauffeurs.

Vous devrez simplement vous acquitter d'un défraiement couvrant les frais du véhicule fixés à 0,45€ par kilomètre. Pour adhérer à l'association, la cotisation annuelle est de 3€.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la personne référente sur LA MERLATIÈRE : Marie-Renée MICHENEAU, joignable au 06 70 79 17 66.

Compte-tenu de la situation sanitaire, notre repas annuel avec ses animations n'a pas pu avoir lieu ni en 2020, ni en 2021. Toutes les activités prévues ont dû être annulées. Cependant, le service a pu continuer à être assuré et c'est bien là l'essentiel même si le nombre de missions a été moindre.

L'association compte aujourd'hui 835 adhérents dont 66 chauffeurs. En 2022, nous avons effectué 2900 missions pour un total de 90 400 kilomètres parcourus. Pour la Merlatière, ce sont **13 personnes** transportées, **13 missions** équivalentes à **295 kilomètres** qui ont été effectués par nos 4 chauffeurs.

En globalité, 62 % des missions concernent des déplacements médicaux, 30 % relèvent des courses, le reste est dédié à la détente ou aux visites familiales.

L'association tient à remercier la Communauté de Communes du pays de SAINT-FULGENT – LES ESSARTS qui fournit un appui en matière de secrétariat et toutes les communes du territoire qui mettent à disposition gratuitement des salles pour les réunions et rencontres conviviales.



AIDES À L'ACQUISITION DE VÉLOS

En 2022, dans le cadre de sa politique de développement durable, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts a décidé d'encourager la pratique des modes actifs (marche et vélo) pour les déplacements quotidiens et utilitaires. Le Conseil communautaire du 26 janvier 2023 a décidé de poursuivre du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos mécaniques ou à assistance électriques (neufs ou d'occasion) dans la limite des crédits disponibles.

Montants des aides :

- Vélo mécanique neuf ou d'occasion : 50€ / vélo
- Vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou d'occasion :
 - ⇒ 15% sur VAE classique avec plafond à 100€
 - ⇒ 15% sur VAE spéciaux avec plafond à 200€

Conditions :

- Achat auprès d'un vendeur professionnel
- Pas d'aide sur les vélos enfants (critères à préciser)
- 1 subvention par foyer
- Validation des aides en commission, avant passage en conseil communautaire

Pour plus de renseignements, contacter la **Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts - Service Développement durable - 2 rue Jules Verne - 85250 SAINT-FULGENT**
Tél : 02 51 43 81 61

ou sur le site internet : <https://www.ccfulgent-essarts.fr>

